



Union Nationale des Syndicats Autonomes

UNSA ITEFA – Ministère du Travail

39/43 Quai André Citroën 75902 PARIS CEDEX 15 –

Courriel : itefa@unsa.org ou unsa.centrale@sg.social.gouv.fr

COMPTE RENDU DE LA CAP DU CORPS
DES ADJOINTS TECHNIQUES DES ADMINISTRATIONS DE L'ÉTAT
DU 15 MAI 2019

ORDRE DU JOUR

Point 1 : Examen du projet de règlement intérieur de la CAP.

Point 2 : Désignation des représentants du personnel siégeant à la commission de réforme.

Point 3 : Prises en charge par voie de détachement (art 60).

Point 4 : Intégrations suite à détachement
Intégrations directes (Education Nationale).

Point 5 : Titularisation.

Point 6 : Examen des demandes de mutation et de prise en charge par voie de détachement.

Questions diverses

- Emplois fonctionnels (état des lieux).

* * * * *

POINT 1 : EXAMEN DU PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR DE LA CAP

Le règlement intérieur est adopté sous réserve de produire le document modifié aux élus lors de la prochaine de la CAP.

POINT 2 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL SIEGEANT A LA COMMISSION DE REFORME MINISTERIELLE

Deux titulaires sont désignés dont Jacques GAREL au titre de l'UNSA.

POINT 3 : PRISES EN CHARGE PAR VOIE DE DÉTACHEMENT (art 60)

En application de l'article 16 du décret 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables au corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat et de l'article 60 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984.

Nom, Prénom	Administration d'origine	Grade d'accueil	Affectation	Date de prise en charge
GIRARD Stéphane	CR Nouvelle Aquitaine	ATP 1	ARS Nouvelle Aquitaine	01/03/2019

POINT 4 : INTÉGRATIONS DANS LE CORPS DES ADJOINTS TECHNIQUES

Intégrations suite à détachement

Nom, Prénom	Administration D'origine	Grade d'origine	Grade d'accueil	Affectation actuelle	Date d'intégration
DECARME Stéphane	Minist Défense	ATP 2	ATP 2	DIRECCTE Nouvelle Aquitaine	01/10/2018

Intégrations directes dans le corps des adjoints techniques – Education Nationale

Nom, Prénom	Grade d'origine	Grade d'accueil	Affectation actuelle	Date d'intégration
MESLAY Patrick	AAP 2	ATP 2	DRJSCS Bretagne	01/06/2019
ZEGHOUDI Brahim	AAP 2	ATP 2	Cabinet Travail	01/06/2019

POINT 5 : TITULARISATION

Nom, Prénom	Administration d'origine	Grade d'accueil	Affectation	Date de prise en charge
BLOOMFIELD Loïc	INJS Paris	ADJ TECHN	INJS Paris	01/05/2019

POINT 6 : EXAMEN DES DEMANDES DE MUTATION ET DE PRISE EN CHARGE PAR VOIE DE DÉTACHEMENT

Rappel des principes du mouvement.

☞ Attention : Nous vous rappelons que les agents souhaitant une mutation doivent adresser leur demande à la DRH d'une part et aux structures d'accueil demandées d'autre part.

- un mouvement unique annuel,
- l'ensemble des postes est considéré susceptible d'être vacant,
- les agents de nos Ministères ont un accès prioritaire à cette publication pendant les 30 premiers jours (via intranet),
- puis les postes vacants sont publiés sur la BIEP (Bourse Interministérielle de l'Emploi Public),
- les vœux sont exprimés pour une année et ne sont valables que pour cette année-là,
- chaque candidat peut formuler plusieurs vœux de résidence,
- l'avis de la Direction d'accueil est requis,
- un tableau de mutation est établi à partir des vœux exprimés et reste valable jusqu'à la publication de la circulaire d'annonce du mouvement de l'année suivante,
- date unique d'effet du mouvement : 1^{er} septembre 2019,
- le changement de secteur à l'intérieur d'une même résidence administrative ne passe pas en CAP. (Il n'y a pas de définition légale ou réglementaire de la résidence administrative mais la jurisprudence retient la notion de commune).

☞ Aucune demande n'a été formulée par les agents.

☞ Postes vacants : En l'absence de documents fournis par la DRH, l'UNSA a demandé à la Présidente de la CAP quels étaient et où étaient situés les postes vacants d'adjoints techniques.

Il nous a été répondu que pour l'instant les postes vacants n'étaient pas visibles et donc pas répertoriés.

Un tableau finalisé recensant les postes vacants devrait être remis aux élus du personnel. L'UNSA ne manquera pas de vous l'adresser.

QUESTIONS DIVERSES : Emplois fonctionnels d'APST et de CSI

Bref rappel sur l'emploi fonctionnel d'Agent Principal des Services Techniques de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie

☞ L'emploi fonctionnel d'APST est régi par le décret n°75-888 du 23 septembre 1975.

☞ L'emploi est attaché au poste occupé et non aux personnes.

Il est donc évident qu'un agent ne remplissant pas les conditions prévues par l'arrêté ne peut pas bénéficier de l'emploi fonctionnel d'APST. De même tout fonctionnaire nommé à un emploi d'APST peut se voir retirer cet emploi dans l'intérêt du service (ou s'il change de poste ou si son poste est supprimé...).

☞ Il est pourvu **par voie de détachement** d'adjoints techniques comptant au moins 3 ans de services effectifs en cette qualité et d'adjoints techniques principaux.

☞ La durée maximale du détachement est fixée à **5 années renouvelables**.

Il comporte :

☞ **Les APST de 2^{ème} catégorie** (fonctions à responsabilité et/ou de haute technicité).

☞ **Les APST de 1^{ère} catégorie** (poste à responsabilité au sein de services techniques particulièrement importants et comportant des fonctions d'encadrement).

RÉCAPITULATIF DES POSTES D'APST AU 1^{er} MAI 2019

POSTES APST 1 23 20 POURVUS
POSTES APST 2 41 34 POURVUS
TOTAL : 64 54 POURVUS **soit 10 postes non pourvus**

APST 2 ^{ème} CATEGORIE			
	ATP1	ATP2	Total
Administration Centrale	3	7	10
ARS	3	9	12
Etablissements publics	2	1	3
DR(D)JSCS	2	5	7
DIRECCTE	-	2	2
Total général	10	24	34
Postes ouverts	41		
Postes vacants	7		

☞ A la demande de l'UNSA de connaître l'implantation des 7 postes vacants, la DRH n'a pas pu nous répondre. Un document complémentaire devrait nous être adressé.

APST 1^{ère} CATEGORIE			
	ATP1 *	ATP2	Total
Administration Centrale	4	3	7
ARS	-	1	1
Etablissements publics	6	5	11
DR(D)JSCS	2	-	2
Total général	11 ou 12?	9	21
Postes ouverts	23		
Postes vacants	3		
ARS Occitanie			
ARS IDF			
DRJSCS PACA			

* L'UNSA a relevé une erreur qui s'est glissée dans le tableau présenté par l'Administration. En effet, ce dernier fait apparaître dans la colonne des ATP1 un total de 11 postes alors que les postes figurant dans le tableau totaliseraient 12 postes.

Interrogée sur cette anomalie, la DRH nous a promis l'envoi de nouveaux documents.

☞ L'UNSA a également demandé que soit adressé aux élus le détail des postes d'APST de 2^{ème} et 1^{ère} catégorie, éléments qui jusqu'à présent avaient toujours été fournis aux commissaires paritaires. La Présidente, Mme BONNAFOUS, s'est engagée à transmettre un tableau indiquant la répartition géographique ainsi que le contenu de ces postes.

**Il existe un autre emploi fonctionnel sur l'Administration Centrale : CSI
 Chef des Services Intérieurs de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie.**

Affectation administrative	Grade d'origine
CSI 1 5 POSTES	
DDC	ATP2
DDC	ATP2
DFAS	ATP2
DFAS	ATP2
DFAS	ATP2
CSI 2 10 POSTES	
DDC	ATP2
DDC	AAP2
DFAS	ATP2
DFAS	ATP2
DFAS	AAP2
DARES	ATP2
DSI	ATP2

Nombre de postes ouverts : 15
Nombre de postes pourvus : 12

ATTENTION, PROCHAINE CAP DE PROMOTION

Le 21 novembre 2019

*☞ Ne nous envoyez pas vos dossiers trop tard!
Le mieux est de nous les adresser un mois avant la CAP.*

itefa@unsa.org

* * * * *

Pour les prochaines CAP n'hésitez pas à appeler vos élus

Jacques GAREL (02.99.02.27.89)

Isabelle KANICKI (01.40.56.56.88)

